

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS455

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 18

I. – À l’alinéa 42, substituer aux mots :

« au bénéfice »,

les mots :

« en faveur ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 44.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel